

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La programmation du budget 2024 intervient dans un contexte financier défavorable et incertain.

D'une part, l'objectif de réduction du déficit de la dette publique a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'État envers les communes.

D'autre part, le maintien de l'inflation pèse sur nos coûts de fonctionnement. (Pour mémoire, le taux d'inflation 2023 était de 6,3%, il sera de 3% en 2024). La politique de remontée des taux d'intérêt renchérit également le coût du financement de nos derniers investissements.

Enfin, la Ville, comme l'ensemble des collectivités, pourrait être mise à contribution pour réduire ses dépenses sous le niveau de l'inflation, selon les termes de la prochaine loi de programmation des finances publiques, même si les modalités de mise en œuvre restent à préciser.

1) Priorités du budget :

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité.

En section d'investissement, la Ville devra, avant toute chose, finir les derniers grands travaux entrepris, la rénovation énergétique de l'école élémentaire, et la Traverse du Cœur de ville (Pour un montant de 1 504 629,29 € en RAR (Reste(s) A Réaliser)).

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant global de 5 574 996,09 € se répartissant comme suit :

- 2 638 647,57 € en section de fonctionnement,
- 2 936 348,52 € en section d'investissement (reports et RAR inclus).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	651 600,00	24,06%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 260 480,00	48,41%
014	Atténuations de produits	173 144,00	6,31%
023	Virement à la section d'investissement	117 288,00	4,51%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 297,00	1,13%
65	Autres charges de gestion courante	251 520,00	9,66%
66	Charges financières	151 198,57	5,81%
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,12%

Total Dépenses Fonctionnement 2 638 647,57

002	Résultat de fonctionnement reporté	219205,57	7,63%
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,38%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	243 700,00	9,36%
73	Impôts et taxes	36 000,00	1,38%
731	Fiscalité locale	1 706 665,00	65,55%
74	Dotations et participations	339 657,00	13,05%
75	Autres produits de gestion courante	63 800,00	2,45%
77	Produits spécifiques	5 000,00	0,19%

Total Recettes Fonctionnement 2 638 647,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

041	Opérations patrimoniales	120 000,00	4,09%
16	Emprunts et dettes assimilées	617 288,00	21,02%
20	Immobilisations incorporelles	34 219,24	1,17%
204	Subventions d'équipement versées	176 895,00	6,02%
21	Immobilisations corporelles	89 248,30	3,04%
23	Immobilisations en cours	1 898 697,98	64,66%

Total Dépenses d'Investissement 2 936 348,52

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	154 421,60	5,26%
021	Virement de la section de fonctionnement	117 288,00	3,99%
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00	17,03%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 297,00	1,00%
041	Opérations patrimoniales	120 000,00	4,09%
10	Dotations, fonds divers et réserves	885 400,00	30,15%
13	Subventions d'investissement	1 129 941,92	38,48%

Total Recettes d'Investissement 2 936 348,52

2) Niveau des taux d'imposition :

Afin de garantir les services proposés aux administrés, le taux de la taxe foncière est majoré de 3 %. Le foncier bâti passe donc de 40,04 % à 41,24 %.